

FICHE D'INSCRIPTION TCMS SKI & MONTAGNE

Séjour MONTGENÈVRE du 7 au 14 mars 2026

Les cases bleutées sont à compléter

Ne pas oublier de remplir votre fiche d'adhésion 2025 / 2026 si 1ère inscription à un séjour de la saison

NOM : Prénom :

Courriel :

Personne à contacter par les organisateurs en cas de nécessité lors du séjour :

Nom Prénom : Téléphone(s) :

Assurance obligatoire Je déclare être assuré(e) pour la pratique du ski alpin et/ou randonnée

Dans le cas où l'assurance n'est pas active à l'inscription, ces informations seront à donner au plus tard au paiement du solde

Compagnie d'assurance : Tél. assistance 24h/24 :

N° (sociétaire ou police d'assurance) :

Signature :

Faites votre choix sur le séjour et vos comptes : **SKI ALPIN** **RAQUETTES**

Report du montant de votre fiche d'adhésion 2025 / 2026⁽¹⁾ obligatoire €

Acompte de 250€ à l'inscription (à régler avant le 25/10/2025) + €

Assurance individuelle annulation / rapatriement à 35€ (optionnelle) + €

Solde à régler avant le 01/02/2026 + €

Paiement⁽²⁾ par : Chèque Carte Bancaire via site Virement **MONTANT =** €

(1) Si adhésion déjà payée, indiquez pour quel séjour ou motif :

(2) L'inscription est validée à l'encaissement du MONTANT

Les assurances FFS ou/et FFME sont à demander et à régler à :

Jean Robert BORREDON (FFS) ou Stéphane LESTAGE (FFME)

Nota : Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches avec règlement (**fiche inscription séjour et fiche d'adhésion à la section**)

Si vous souhaitez utiliser le paiement en ligne (Carte Bancaire ou Virement), renseignez-vous avant auprès d'Agnès ALEX VERGNES ou Karine VERNHES qu'il reste de la place afin de ne pas devoir vous rembourser si le séjour est complet

Cette fiche est à envoyer par courriel à :

- Agnès ALEX VERGNES : agnes.alex12@orange.fr

ou / et

- Karine VERNHES : vernheskarine@gmail.com

Le section TCMS Ski & Montagne ne prend pas d'assurance annulation. En cas d'annulation du séjour par le participant, le remboursement total ou partie ne sera possible qu'en fonction des frais engagés par la section auprès du voyageur et de la date à laquelle les organisatrices (Agnès ou Karine) ont été informées de cette annulation.

Le paiement par certaines Carte Bancaire peut vous assurer (renseignez-vous auprès de votre banque).